

## **ZAC du Domaine de Saint-Laurent - Mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de zone**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par sa délibération du 5 mars 1990, le Conseil Municipal a autorisé la création de la ZAC du Domaine de Saint-Laurent, située au lieudit «Cornandouille» pour une surface d'environ 16,5 ha.

Après accomplissement des mesures de publicité légale, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la phase de réalisation de la ZAC du Domaine de Saint-Laurent et notamment la mise à l'enquête publique du projet de plan d'aménagement de zone.

Il a été recouru à la procédure dite «simplifiée» pour l'élaboration du PAZ. Toutefois, les services de la DDE et du Département ont été invités au groupe de travail pour la réalisation du projet du PAZ qui comprend les documents graphiques, le règlement et le rapport de présentation.

Actuellement, le projet de plan d'aménagement de zone doit être soumis à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Conjointement, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers seront consultées sur ce projet.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser la mise à l'enquête publique du projet de plan d'aménagement de zone de la ZAC du Domaine de Saint-Laurent, dans les conditions définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.